

Le Pôle métropolitain évoqué au conseil de la CCPM, jeudi soir

Les conseillers de la Communauté de communes du Pays de Mormal (CCPM) se sont retrouvés pour un ordre du jour assez dense. Parmi le menu, un Pôle métropolitain examiné à la loupe, et la création d'un poste d'animateur qui a beaucoup fait débat.

PAR NATHALIE WAROUX
maubeuge@lavoixdunord.fr

WARGNIES-LE-GRAND.

Le Pôle métropolitain, dont tout le monde se gargarise, ne serait-il qu'un étage de plus au mille-feuille déjà bien lourd des collectivités locales ? La question a été posée, jeudi soir, par des conseillers communautaires informés de l'intervention de Valérie Létard au prochain conseil de l'intercommunalité, le 8 octobre. L'élue valenciennoise essaiera de convaincre les plus récalcitrants d'entre eux du bienfait du regroupement en Pôle métropolitain des communautés de communes du Hainaut-Cambrésis. Ce qu'a déjà bien tenté le président Guislain Cambier en expliquant que cette super structure permettrait d'aller chercher des subventions européennes « auxquelles nous n'avons pas accès faute d'ingénierie nécessaire ». Selon le président, et d'autres conseillers communautaires, une manne financière importante passerait ainsi sous le nez de la CCPM. Cette coopération intercommunale pourrait permettre de faire émerger des projets (déjà dans les cartons) autour du tourisme rural.

Voilà quelques années que l'on parle de cette nouvelle puissance de frappe intercommunale qui permettrait de peser face à des poids lourds comme la métropole. Le maire de Bavay, Alain Fréhaut était là pour le rappeler à la mémoire défaillante de certains. « Une des idées de départ tournait autour du transport scolaire qui bénéficiait à Maubeuge, Valenciennes, Cambrai, alors que les petites communes étaient les grandes oubliées. Comme l'ADSL... » Reste qu'avant

de voter ou non pour sa création (prévue le 8 octobre), certains élus s'interrogent sur sa gestion, le président, le nombre de vice-présidents... et donc de son coût.

ARRÊTER DE DÉPENSER

L'argent. Ce nerf de la guerre, certains maires, à l'image de Gautier Meausoone, aimeraient bien qu'on en dépense moins. Le maire de Frasnoy n'a pas vu d'un bon œil – et il n'est pas le seul – la délibération visant à recruter un animateur rivières en charge de l'encadrement d'une brigade de

“ On dépense, on dépense, ne peut-on pas maintenant proposer à nos administrés des améliorations sur les impôts ? »

quatre agents d'entretien, dite « brigade bleue », qui va voir le jour et pour laquelle une demande de subventions à l'Agence de l'eau va être demandée. « Ne peut-on pas trouver une solution à l'interne ? », s'interroge-t-il. Un souhait partagé par Charles Degardin, maire de Saint-Waast-la-Vallée, hostile au point de voter contre. « Est-ce nécessaire de dépenser 48 000 euros pour ce poste ? Ne peut-on pas penser plutôt à proposer des améliorations sur les impôts ? » Ni les pirouettes de la vice-présidente Danièle Druenes, ni le fait que la masse salariale de la CCPM ne représente que 13 % du budget n'ont réussi à convaincre seize conseillers, qui se sont abstenus, mais qui ont été en partie entendus. Le recours à l'interne n'ayant pas été écarté. « Si bien sûr vous avez la perle rare chez vous ! » ■



Les élus communautaires se sont abstenus concernant la création d'un poste animateur rivières.

Les délibérations au fil du conseil

D'autres points étaient à l'ordre du jour du conseil de la CCPM.

– **Le maintien et l'extension de la compétence du conservatoire de musique à rayonnement intercommunal** à destination de l'enseignement musical des petits, mais aussi des adultes en ce qui concerne la pratique d'instruments rares traditionnels, ou au contraire ultra-modernes.

– **Assainissement collectif et non collectif** : avec le transfert à la CCPM de la compétence « assainissement non collectif » et la non restitution de la compétence « assainissement collectif » avec une

extension au territoire de la CCPM.

– **Contrat de territoire** : le président va signer le plan d'actions du Département qui va assurer un développement durable des territoires, une meilleure adaptation des politiques départementales. 200 actions ont été retenues, dont 100 à l'échelle de l'arrondissement. Sauf que les financements – côté conseil général – risquent de ne pas être au rendez-vous, à la grande inquiétude des maires présents jeudi soir, et de Guislain Cambier qui a pris sa plus belle plume pour le faire sa-

voir.

– **SPL des Terres du pays de Mauroilles** : Jean-Marie Sculfort en a été désigné le président. Un travail bénévole précise l'intéressé, « sans salaire, mais avec les emmerdes ».

– **Subvention à l'ADEME** : le système de tarification incitative des déchets ménagers va être revu pour certaines communes, nécessitant de s'adjoindre les services d'un bureau d'études. Une somme de 40 000 euros sera attribuée à cette étude, plus conséquence que celle envisagée (25 000 euros), pour une marge de manœuvre plus grande. ■



Les élus sont inquiets. Le Département n'a plus de sous, les actions des projets de territoire pourraient tomber à l'eau.